

portations présentement sujettes à la surtaxe américaine;

c) la compagnie entreprend de maintenir l'emploi et la production à des niveaux satisfaisants.

#### FINANCEMENT ET ADMINISTRATION

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le Fonds du revenu consolidé. Une somme de 80 millions de dollars sera consacrée aux subventions accordées pour la période restante de l'année fiscale en cours et \$300,000 pour l'administration. Si la surcharge américaine est maintenue au-delà de la période indiquée ci-dessus, des fonds additionnels seront pris par l'intermédiaire du budget normal du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le programme sera administré par une Commission de soutien de l'emploi composée de sept membres. Trois d'entre eux ne feront pas partie de la Fonction publique. "Cette décision est conforme aux pratiques gouvernementales actuelles qui consistent à faire intervenir des industriels ou des hommes d'affaires bien connus dans l'administration de nos programmes, particulièrement ceux qui nécessitent un haut degré de jugement et de discernement", a déclaré M. Pepin.

Le ministre a souligné le fait que dans le contexte des mesures américaines la législation proposée est temporaire. Elle prendra fin lorsque la surtaxe américaine sera annulée.

"En vertu de ce programme, le fabricant doit assumer une partie de la charge découlant de la surtaxe. A notre avis, le Gouvernement ne doit pas compenser l'effet global de la surtaxe aux frais du contribuable. Il y a des risques dans le commerce d'exportation et nos producteurs sont conscients de ces risques," a ajouté M. Pepin.

Chaque cas devra être jugé à sa juste valeur. La nécessité et le niveau de l'assistance seront établis sur la base des circonstances actuelles en tenant compte du type de mesures restrictives et de son impact potentiel sur l'emploi au Canada.

"Il s'agit d'un nouveau programme qui a été mis sur pied rapidement afin de faire face à une situation

spéciale. Une combinaison de dispositions statutaires et de règlements donne la possibilité d'ajuster le programme d'après l'expérience acquise et les circonstances du moment. Nous sommes prêts à le faire," a déclaré M. Pepin.

#### RÉUNION DU COMITÉ MINISTÉRIEL CANADO-JAPONAIS

(suite de la page 2)

de l'importance accrue des questions relatives aux ressources et à l'énergie dans les relations économiques entre les deux pays. Cette importance s'est reflétée par la visite, en décembre 1970, d'une délégation canadienne intéressée aux mines et dirigée par M. J.J. Greene, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les entretiens de la délégation ont porté sur le commerce du cuivre, du charbon, du fer, de l'uranium et d'autres produits minéraux de base, et sur la possibilité de commencer le traitement de ces minéraux au Canada avant de les offrir sur le marché international.

Le Comité souhaite la multiplication des contacts entre les peuples japonais et canadien dans divers domaines. Le succès des expositions internationales de 1967 et de 1970 a déjà beaucoup fait en ce sens. Le Comité a d'ailleurs souligné que la visite au Japon du premier ministre Trudeau, à l'occasion de l'Exposition internationale de 1970, a mis en lumière les relations étroites qui existent entre le Canada et le Japon depuis quelques années.

Les ministres s'accordent à dire que la sixième réunion du Comité aura permis d'échanger des points de vue sur plusieurs questions d'intérêt commun et contribué ainsi à l'entente et à l'amitié entre le Japon et le Canada.

Le Comité a accepté l'invitation du Gouvernement japonais de tenir sa prochaine réunion au Japon.